

Milan, le 17/09/2025

Procès-verbal du conseil consulaire

Mercredi 17 septembre 2025 à 15h00
Consulat général de France à Milan

Présents :

- Mme Marie-Ange AMICO, Conseillère des Français de l'Étranger,
- M. Alexandre BEZARDIN, Conseiller des Français de l'Étranger,
- Mme Isabelle MONAT, Conseillère des Français de l'Étranger,
- Mme Annie REA, Conseillère des Français de l'Étranger

- M. François BONET, Consul général
- Mme Camille de RUGY, consule-adjointe
- M. Julien BEAUVILLAIN, agent consulaire en charge des affaires sociales

Excusé :

- M. Hugues LE CARDINAL, Conseiller des Français de l'Étranger, Président du Conseil consulaire

Ordre du jour :

- 1/ Échanges autour de la mise en œuvre locale de la Charte des élus
- 2/ Préparation des Assises de la protection sociale

M. Alexandre Bezardin, désigné par M. Hugues Le Cardinal pour assurer la présidence de ce Conseil consulaire, a souhaité la bienvenue aux participants et a ouvert le conseil consulaire à 14h00.

1/ Échanges autour de la mise en œuvre locale de la Charte des élus

M. Alexandre Bezardin a rappelé dans quel esprit avait été élaborée la Charte des élus, adoptée le 10 mars 2025 à l'occasion de la 42^{ème} session de l'Assemblée des Français de l'Étranger et diffusée à tous les postes diplomatiques et consulaires le 24 mars 2025. Ce document visait à harmoniser les liens entre l'administration et les élus dans l'ensemble du réseau diplomatique et consulaire. M. Bezardin a souligné à cette occasion l'excellence des relations entre les conseillers consulaires et le consulat général de France à Milan.

Les conseillers des Français de l'Étranger ont posé plusieurs questions concernant la mise en œuvre de certains points de la Charte :

- Mme Annie Rea a rappelé que les élus devaient être cités nommément dans la partie liminaire des discours prononcés par le chef de poste lors des événements ou cérémonies organisées par le consulat et être placés au premier rang des cérémonies s'adressant à la communauté française.

Elle a indiqué que cela pouvait permettre de mieux les faire connaître vis-à-vis des ressortissants français de la circonscription.

- Mme Marie-Ange Amico a exprimé le souhait d'être mieux informée de l'implantation locale des entreprises françaises et de disposer de moyens pour intervenir dans les domaines de la formation professionnelle et de l'emploi. Elle a souligné qu'une cartographie précise des entreprises françaises et de leurs besoins pouvait permettre d'aider les mises en relation avec les résidents français en recherche d'emploi.

- Mme Annie Rea a regretté que les élus de la circonscription de Milan soient rarement informés des visites ministérielles ou parlementaires en dehors de la circonscription du nord de l'Italie et a appelé à une meilleure coordination avec Rome.

- Mmes Annie Rea et Isabelle Monat ont enfin demandé à pouvoir consulter les dossiers STAFE en amont de leur examen en conseil consulaire.

Le Consul général a rappelé aux élus que des modules de formation en ligne étaient à leur disposition sur la plateforme Diplomatica.

2/ Préparation des Assises de la protection sociale

M. Alexandre Bezardin a présenté les Assises de la protection sociale des Français de l'Étranger, initiée par la commission des affaires sociales de l'Assemblée des Français de l'Étranger et officiellement lancées le 10 mars dernier par le ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'Étranger, à l'occasion de la 42ème session de l'AFE. Ces assises avaient pour objectif de dresser un état des lieux des dispositifs d'aides sociales existants et de formuler des propositions sur les améliorations pouvant être apportées aux dispositifs d'aides à la scolarité, d'aides sociales directes ou indirectes et au fonctionnement de la Caisse des Français de l'Étranger.

Les conseillers des Français de l'Étranger ont fait part de leurs réflexions sur les dispositifs suivants :

- la Caisse des Français de l'Étranger

M. Bezardin a souligné la nécessité de revoir le système de fonctionnement de la CFE qui faisait face à un lourd déficit, en raison notamment de la forte inflation des frais médicaux dans de nombreux pays et de la chute du nombre de contrats « expatriés » pris en charge par les entreprises.

Les élus ont mis en avant l'important déficit de notoriété et d'image de la CFE qui avait pour conséquence un manque d'intérêt de la part des Français de l'étranger, voire une méconnaissance totale des prestations proposées.

Ils ont ainsi recommandé de mettre en œuvre des campagnes ciblées d'informations à travers les réseaux sociaux, les médias francophones ou encore des webinaires, organisées avec le support des structures associatives françaises présentes sur tous les continents, afin de promouvoir cet organisme de service public français auprès d'un maximum de ressortissants français qui, pour la très grande majorité, n'avaient aucune notion des avantages que pouvaient leur fournir la CFE en matière d'assistance à l'étranger.

- les bourses AEFÉ

Mme Isabelle Monat est revenue sur la complexité des procédures et des instructions, déjà évoquée lors de plusieurs conseils consulaires précédents, qui poussait certaines familles à s'autocensurer dans la présentation d'une demande. La mise en place d'un simulateur permettant aux familles d'évaluer leur éligibilité au dispositif de bourses seraient ainsi fortement apprécié.

Elle a par ailleurs souligné que les délais très courts pour déposer un dossier en CCB2 pouvaient pénaliser les familles s'installant dans la circonscription en septembre, à l'occasion de la rentrée scolaire.

Elle a enfin indiqué que le système actuel avait tendance à discriminer la classe moyenne, dont les familles se voyaient par conséquent contraintes de scolariser leurs enfants dans le système italien. Les écoles françaises du Nord de l'Italie avaient ainsi tendance à devenir de plus en plus élitistes.

M. Alexandre Bezardin a rappelé la nécessité de porter une attention particulière aux familles monoparentales.

Le président du Consul consulaire, M. Alexandre Bezardin, a remercié l'ensemble des participants et a clos le conseil consulaire à 16h00./.